



Licenciement abusif au travail

Par **zinaarabia**, le **03/11/2012 à 16:13**

Bonjour,

Ayant été licencié abusivement dans un magasin en 2005 où j'étais employée libre service et hôtesse de caisse, j'ai fait des démarches administratives au prud'hommes avec un syndicat du magasin où je travaillais après avoir étudié mon dossier, il s'est révélé que plusieurs erreurs ont été commises malheureusement peu de temps après j'ai dû quitter mon département pour raison professionnelle après qu'on m'est volé malheureusement deux voitures une dans le département où je réside et une que je suis allé chercher chez ma famille au retour, j'ai dû abandonner toutes mes démarches au prud'hommes étant sous le choc émotionnel et pas bien en dépression n'ai même pas pensé bouger en train souhaiterait savoir si je peux encore poursuivre mon affaire aux prud'hommes malheureusement on m'a dit que c'était trop tard il faut 5 ans pour affronter un employeur souhaiterai que quelqu'un puisse me renseigner SVP!!!!merci

Par **pat76**, le **03/11/2012 à 16:52**

Bonjour

Vous aviez saisi le Conseil des Prud'hommes en 2005?

Il n'y a pas eu de jugement car l'affaire avait été radiée?

Le délai de prescription est de 5 ans et si vous avez laissé passer ce délai pour engager une

nouvelle procédure, vous ne pouvez plus rien faire.

Vous aviez jusqu'en 2010 pour effectuer les démarches nécessaires pour une nouvelle procédure.

Par **zina**, le **05/11/2012 à 18:01**

merci c'est bien ce qui me sembler, je n'ai pas engagé de nouvelle procédure la procédure était déjà en cours je devais juste apporter tout mon dossier et adhérer tout était positif ma demande d'indemnité de départ était de 6000 Euros malheureusement je n'ai pu continuer en sachant qu'on venait de me voler ma voiture dans un autre département où je réside merci de votre soutien et pour votre réponse